

ASSEMBLEE NATIONALE28 novembre 2005

RETOUR A L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI - (n° 2668)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 76

présenté par
MM. Tian, Giro et Gilles

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« Projet de loi pour l'accompagnement des bénéficiaires de minima sociaux et pour le retour à l'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Tel est l'objet même du projet de loi.